

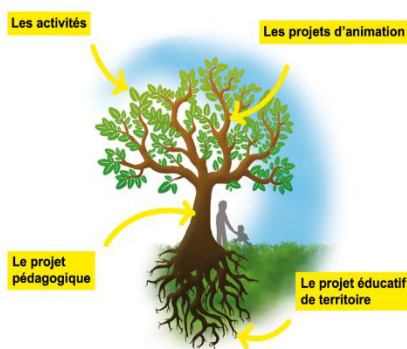
Accueil de loisirs Périscolaire et extrascolaire Mme de Sévigné

N° habilitation :

Extrascolaire : 0780720CL000820

Périscolaire : 0780720AP001321

PROJET PEDAGOGIQUE 2025-2026



Directrice : Allain Anne-Sophie

Coordinateur Local : Fertas Djamel



TABLE DES MATIERES

1.	LA VILLE	3
	1.2. Localisation	3
	1.3. La commune d'agglomération.	3
	2.3.1 Les quartiers.	3
2.	IFAC SARTROUVILLE ANIMATION (ISA)	4
	2.1. Les missions.....	4
	2.2. Les structures	4
	2.3 Les moyens humains	4
	2.3. Les objectifs éducatifs	5
	2.3.1.Le projet péri éducatif de Sartrouville Animation :.....	5
3.	LA DEMARCHE D'INCLUSION DE SARTROUVILLE ANIMATION POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP	6
	3.1. Notre démarche d'inclusion :.....	6
	3.1.1.Nos objectifs :	6
	3.2. Procédures et modalités pour la mise en place du P.A.P.....	6
4.	L'ACCUEIL DE LOISIRS	8
	4.1. Situation géographique.....	8
	4.2. Les caractéristiques de la population.....	8
	4.3. Les horaires de fonctionnement	8
	4.4. Les locaux.....	8
	4.5. L'équipe d'animation	9
	4.6. Les fréquentations selon les périodes (matin, soir, mercredi, vacances).....	9
	4.7. Le public accueilli	10
5.	LE CONSTAT ET LE DIAGNOSTIC :	12
	5.1. Les intentions pédagogique du projet	12
	5.2. Les objectifs généraux et opérationnels	13
	5.3. Le plan d'action.....	14
6.	LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :	16
	6.1 Les ressources de l'accueil :	16
	6.2. Le budget	16
	6.2.1. Choix budgétaires	16
7.	LES CRITERES D'EVALUATION :	16
8.	LE FONCTIONNEMENT	18
	8.1. Une journée type du périscolaire pendant le temps scolaires.....	18
	8.2. Les mercredis et vacances scolaires :	18
	8.3. L'accueil du matin et du soir	19
	8.4. Temps de regroupement / chants / jeux collectifs	19
	8.5. Temps récréatifs	19
	8.6. Activités dirigées.....	19
	8.7. Le temps de restauration.....	20
	8.8. Temps de repos.....	21
	8.8.1. Le temps calme	21
9.	LES CHARTES IFAC SARTROUVILLE ANIMATION	22
	9.1. La charte éducative ifac Sartrouville Animation	22
	9.2. Les temps récréatifs	23
	9.3. Le temps calme	24
	9.4. Les règles de vie	25
	9.5. Sanctions et punitions	26
	9.6. Les règles de bon voisinage.....	27
10.	LA SECURITE BATIMENTAIRE	28
	10.1. Plan du bâtiment.....	28
	10.2.Le fonctionnement des pharmacies ou/et de l'espace alloué	28
	10.3. Les des documents obligatoires à afficher	28

PREMIERE PARTIE :

Présentation du contexte de l'accueil collectif de Mineur



1. La ville

1.2. Localisation

Sartrouville est situé dans le département des Yvelines, en région Ile de France. La ville se trouve à 15 km à l'ouest de Paris, dans la partie Nord de la boucle de seine, dite « boucle de Montesson ».

Elle est par sa population, la deuxième ville de Yvelines après Versailles, sa densité est de 6117 habitants/km2 et comprend 52 648 habitants (recensement 2016).

Sartrouville se situe à proximité d'importants pôles d'emplois de la Région Parisienne : Paris, La Défense, Cergy Pontoise. Elle bénéficie pour les rejoindre, d'une bonne desserte routière et ferroviaire puisqu'elle est desservie à la fois par la SNCF (St Lazare) et la ligne A du RER qui permettent de rejoindre Paris et La Défense en moins d'un quart d'heure.

1.3. La commune d'agglomération.

La Communauté d'Agglomération Saint Germain/ Boucle de Seine (CASGBS) existe depuis 2016, elle est le résultat de la fusion de trois intercommunalités :

- La commune d'agglomération de la boucle de seine,
- La communauté d'agglomération Saint Germain en Seine et Forêts
- La communauté de communes Maisons-Mesnil
- L'adhésion de la ville de Bezons dans le 95.

Elle comprend les 19 communes suivantes : Aigremont, Bezons, Carrières sur Seine, Chambourcy, Chatou, Croissy sur Seine, L'étang le Ville, Houilles, Louveciennes, Maisons Laffitte, Mareil-Marly, Marly le roi, Le Mesnil-le Roi, Montesson, Le Port Marly, saint Germain en Laye, Sartrouville, Le Vésinet.

2.3.1 Les quartiers.

Le territoire communal est très fortement urbanisé, l'espace urbain occupant plus de 92% de la superficie totale (8,42km2) contre 8% d'espace rural.

La ville se compose de deux parties bien distinctes avec comme frontière symbolique le RD 308, l'avenue Maurice Berteaux qui traverse Sartrouville de puis Maisons Laffitte jusqu'à Houilles.

Les quartiers du plateau font l'objet d'un vaste programme de rénovation urbaine depuis quelques années, notamment dans le cadre de l'ANRU (Agence nationale pour la Rénovation Urbaine).

Trois quartiers sont classés QPV (Quartier Prioritaire de la Ville) : les Indes, Le mont Olivet au vieux pays et le quartier de la Marinière à la croix Mallard.

Dans les quartiers du plateau le taux de chômage est plus élevé et la catégorie socio professionnelle moins favorisée majoritairement composée d'employés et d'ouvriers.



Les quartiers proches du centre-ville se modifient également fortement avec les constructions d'immeubles et de pavillons individuels sur les espaces privés que vendent beaucoup de Sartrouillois.

Ces transformations majeures et la proximité avec Paris attirent de plus en plus d'habitants de la petite couronne.

Composés majoritairement de familles actives, la catégorie socio professionnelle est élevée (beaucoup de cadres), les besoins de garde sont donc importants.

2. Ifac Sartrouville Animation (isa)

En 2016, la mairie a lancé un appel d'offre sous la forme d'une DSP (Délégation de Service Public), l'ifac (Institut de de Formation, d'Animation et de Conseil) qui s'est vu confié la gestion des accueils périscolaires et extrascolaires de la ville de Sartrouville pour une durée de 5 ans. Cette DSP vient d'être renouvelée pour 5 nouvelles années

2.1. Les missions

Le Délégué assure la gestion continue du service délégué, dans les conditions fixées par un contrat, dans le respect de la réglementation, des droits et de la sécurité des enfants, des familles et des tiers, des biens et des locaux mis à sa disposition et dans une parfaite transparence technique et financière.

Dans les conditions fixées au contrat, le Délégué est notamment chargé d'exécuter les missions suivantes :

- Gérer les accueils de loisirs maternels, les accueils de loisirs élémentaires, les accueils pour les jeunes (ACM du mercredi et des vacances scolaires).
- Organiser les activités périscolaires comprenant l'accueil préscolaire et postscolaire
- Assurer la facturation du service et la perception des redevances auprès des usagers.
- Accueillir les usagers, garantir leur sécurité, organiser et coordonner les activités dans les conditions réglementaires en vigueur
- Gérer les relations avec les familles ;
- Gérer les inscriptions des enfants dans les structures.
- S'engager à assurer la sécurité, l'hygiène, le bon fonctionnement, la continuité, la qualité optimale ainsi que la bonne organisation du service aux usagers afin d'offrir à ces derniers une prestation conforme à ce qu'ils sont en droit d'attendre d'un service public de cette nature.

2.2. Les structures

- 13 points d'accueil périscolaire ouverts le matin et le soir pendant le temps scolaire
- 6 à 4 accueils de loisirs maternels ouverts les mercredis et vacances
- 3 accueils de loisirs élémentaires ouverts les mercredis et vacances
- 2 accueils de loisirs adolescents : le Club Ado ouvert pendant les vacances et l'espace 11/17 ouvert tous les soirs, les mercredis et les vacances de 14 à 19h.

La ville de Sartrouville en qualité de délégataire de service public est propriétaire des infrastructures, les accueils périscolaires et extrascolaires sont gérés par ISA.

2.3 Les moyens humains

Il comprend 82 postes répartis de la façon suivante :

- 5 coordinateurs locaux responsables d'un secteur comprenant un accueil extrascolaire et de 2 à 4 accueils périscolaires



- 13 directeurs et 3 adjoints répartis sur l'ensemble des accueils périscolaires.
- 54 animateurs en CDI ou CDD soirs mercredis et vacances dont 34 effectuent également l'accueil du matin
- 4 remplaçants

L'entretien, les réparations et le personnel de restauration sont assurés par les agents municipaux. La restauration est déléguée à Convivio dans le cadre d'une DSP.

2.3. Les objectifs éducatifs

Ils favorisent :

- L'apprentissage de la citoyenneté et de la laïcité
- La connaissance de la nature et la sensibilisation à l'éco-citoyenneté
- La sociabilisation : le goût de la vie en collectivité et l'esprit de camaraderie
- Le développement personnel (physique et intellectuel) par la responsabilisation et la débrouillardise
- L'esprit d'initiative, d'engagement pour des projets communs, le sens critique et le libre arbitre

Il favorise la mixité sociale et doit permettre à l'enfant de mieux appréhender sa ville et son environnement.

Ce sont donc les ressources humaines et les capacités de création, d'initiative, d'attention, d'encadrement, d'écoute, d'adaptation de compréhension et de disponibilité qui seront les qualités primordiales de nos équipes d'animation.

2.3.1. Le projet péri éducatif de Sartrouville Animation :

Même si les projets pédagogiques sont déclinés par accueil de loisirs en fonction des particularités des publics et de leur implantation sur le territoire de la ville, ils reprendront les moyens transversaux du projet péri-éducatif pour mettre en cohérence l'offre d'activités à tous les Sartrouillois. Ces moyens sont :

- **L'aménagement des accueils** : il s'agit de créer une homogénéité des espaces dédiés aux enfants sur le territoire, participant à la construction d'une qualité pour l'ensemble des accueils.
- **Les malles pédagogiques** : le format de ces malles/animations permet de répartir les enfants dans les différents espaces de l'accueil périscolaire et sur les temps récréatifs le mercredi et vacances scolaires.
- **Les vacances à thème** : elles sont régulièrement mises en place sur les structures mais de façon individuelle, l'idée est de proposer une dynamique spécifique au sein de nos équipes et d'immerger les enfants dans un univers en sortant de la routine des programmes d'activités.
- **Le projet écocitoyen** : en sensibilisant à la protection de la planète, aux problématiques liées à l'écologie et au développement durable.
- **Développer le partenariat local** : en développant les projets avec les autres acteurs locaux de la ville de Sartrouville : associations, municipalité, l'éducation nationale....
- **Renforcer les relations avec les familles** : en continuant d'améliorer nos moyens de communication et en impliquant plus souvent les familles dans la vie des accueils de loisirs par le biais d'évènements familles, de la fête de POP (fête annuelle en direction des sartrouillois, présentant les structures de loisirs et des animations ludiques).



- **Démarche d'inclusion des enfants en situation de de handicap au sein de nos structures** : cela par le biais de sensibilisation auprès des enfants, de la mise en place d'un accueil personnalisé(pap).
- **Les clubs (English et digital)** : Proposer des stages d'immersion d'une semaine pendant lesquelles les activités de l'accueil de loisirs seront proposées en langue anglaise. Le digital club propose une initiation au numérique sous forme de stage pour les élémentaires et adolescent pendant les vacances scolaires (sauf Noël).
- **Les mini-séjours** : proposition de mini séjour pour les élémentaires et la jeunesse durant la période estivale.
- **La démarche qualité** : les familles et les enfants seront sollicités sur la satisfaction du service par le biais de questionnaire ou d'échange.

3. La démarche d'inclusion de Sartrouville Animation pour les enfants en situation de handicap

3.1. Notre démarche d'inclusion :

Elle se réfléchit et se construit collectivement. Elle doit viser des objectifs réalistes au regard de la situation de l'enfant et du contexte de l'accueil.

Évaluer en équipe la nécessité d'élaborer un projet d'inclusion qui doit impliquer la famille, l'enfant, l'équipe d'animation et le cas échéant d'autres partenaires (enseignants, professionnels médico-sociaux...).

3.1.1. Nos objectifs :

- Offrir aux enfants en situation de handicap et accueillis en milieu ordinaire, un mode de garde adapté et de qualité.
- Offrir un service de qualité pour les familles, adapté à leurs besoins spécifiques en leur permettant de concilier vie professionnelle et familiale : (horaire, conditions d'accueil des enfants).
- Mise en place d'un événement autour de cette thématique.

3.2. Procédures et modalités pour la mise en place du P.A.P

- Les accueils de loisirs d'ifac Sartrouville Animation favorisent l'accueil des enfants en situation de Handicap.
- Afin de faciliter leur inclusion, un Protocole Accueil Personnalisé (PAP) doit être construit avec les familles, les équipes et les partenaires.
- Ce protocole établit avec les familles la notion d'engagement réciproque. Il s'assure que les besoins de l'enfant peuvent être pris en compte dans chaque accueil collectif sollicité, sous réserve de la compatibilité avec la vie en collectivité et le bien-être de l'enfant.

Le Protocole d'Accueil Personnalisé (PAP) permet de :

- Accueillir l'enfant handicapé dans des conditions adaptées.
- Définir les responsabilités des acteurs concernés (famille, partenaires...).
- Organiser les conditions qui vont garantir la sécurité et la qualité de vie de l'enfant en situation de handicap au sein des différentes structures.
- Accompagner et faire évoluer l'accueil de l'enfant.



DEUXIEME PARTIE :

Le projet pédagogique



4. l'accueil de loisirs

4.1. Situation géographique

Madame de Sévigné est implantée dans le secteur Le Fresnay Vieux Pays, quartier au paysage urbain et à l'ambiance animée. L'accueil de loisirs est situé entre une zone pavillonnaire et une zone avec de nombreux immeubles, ce quartier fait l'objet de changement au niveau immobilier, plusieurs immeubles d'importance sont en construction.

Aux alentours, les habitants disposent de divers services et infrastructures de transport, de commerce, de loisir, de santé, et d'éducation.

Dans le quartier on compte deux écoles maternelles, un groupe scolaire élémentaire Turgot 1 et 2, deux écoles privées Saint Martin et cours du château, un collège Louis Paulhan, mais aussi, de nombreux petits commerces ainsi qu'une très bonne desserte par les transports en commun. Également proche, le Parc du Dispensaire ou le service santé et handicap « le pavillon Séraphine » est proposé à la population.

La structure est habilitée par la SDJES les mercredis et les vacances pour un maximum de 60 enfants maternels, sur le temps périscolaire pour 80 enfants dont 70 de moins de 6 ans.

4.2. Les caractéristiques de la population

Les habitants représentent une population plutôt trentenaire ayant des revenus modérés à confortables et vivant majoritairement en famille. Les habitants sont souvent locataires de leur logement pour ceux logeant dans un appartement et propriétaires pour ceux habitant dans une maison.

Au regard de leurs implantations géographiques les populations du vieux pays Sud et Nord sont issues de catégories socio professionnelles différentes (niveau de vie, cultures ou origines nationales) où ils se côtoient et cohabitent.

L'accueil de loisirs répond en premier lieu à un besoin de garde sur le temps périscolaire et extrascolaire.

4.3. Les horaires de fonctionnement

En périscolaire :

- Le matin de 7h15 à 8h30
- Le soir de 16h30 à 19h

Le mercredi et pendant les vacances :

- De 7h15 à 19h

4.4. Les locaux

L'accueil de loisirs dispose de :

- 2 salles d'activités
- Un bloc sanitaire

Les locaux partagés avec l'école :

- 1 salle polyvalente
- 1 dortoir



4.7. Le public accueilli

Les enfants accueillis sont âgés de 2 ½ ans à 10 ans sur le temps périscolaire.

Ils sont scolarisés dans les écoles maternelles sévigné et élémentaires Turgot 1 et 2.

Les enfants de l'école privée qui fréquentent l'accueil de loisirs Sévigné maternel représentent environ 20% << Ils sont issus du quartier Le Fresnay et plutôt de la classe moyenne (ouvriers qualifiés, employés et cadres moyens).

L'accueil de loisirs répond en premier lieu à un besoin de garde sur le temps périscolaire et extrascolaire.



Les caractéristiques du public accueilli

Quelles sont les grandes étapes du développement de l'enfant de 3 à 6 ans ?

À 3 ans

L'enfant commence à grandir et à prendre conscience qu'il n'est pas tout seul. Il va ainsi - petit à petit - jouer avec ses pairs et progresser au niveau du langage, de la motricité globale (grimper, courir, glisser, etc.) et fine (par exemple l'apparition - dans ses dessins - du bonhomme).

Sur le plan psychomoteur : il sait faire du tricycle, s'habiller et manger seul, taper dans un ballon avec son pied, lancer une balle avec ses 2 mains, monter les escaliers en mettant un pied sur chaque marche, empiler plusieurs cubes, tourner les pages d'un livre, et la propreté diurne (de journée) est généralement acquise.

Sur le plan social : l'enfant affirme son identité et exige de faire les choses seul. Il aime être l'objet de toutes les attentions et imposer son point de vue. Il est capable de différencier les genres (fille / garçon) et il aime les jeux d'imitation (jeux de rôles, jeux symboliques).

Du point de vue intellectuel et du langage : ce sont les premiers dessins de bonshommes « têtards » qui apparaissent. L'enfant sait énumérer les choses qui composent une image. Il est en plein dans la période du « pourquoi ? » et pose beaucoup de questions. Il veut en effet savoir et comprendre l'utilité des choses. Il sait dire entre 800 et 1000 mots, et il en comprend environ 3000. Quant aux couleurs, il sait les reconnaître et les nommer.

À 4 ans

Les progrès dans tous les domaines sont conséquents (langage, motricité, attention, etc.)

Sur le plan psychomoteur : il peut commencer à apprendre à faire du vélo, il sait descendre les escaliers, lancer, et couper avec une paire de ciseaux en suivant une ligne.

Sur le plan social : il comprend les règles, les limites et les interdits si on les lui explique. Il commence à savoir exprimer les émotions de base (joie, colère, tristesse, peur, dégoût, surprise) et il aime se donner en spectacle !

Du point de vue intellectuel et du langage : ses dessins deviennent plus précis, il sait reconnaître son prénom en lettres capitales et repérer les différents moments de la journée (matin, midi, après-midi, soir et nuit). Il est capable de dire son âge et il a mémorisé des comptines. Il connaît au moins 15 verbes d'action (manger, dormir, boire, etc.) et il utilise les pronoms personnels (je, tu, il, elle, nous, vous, ils, elles). Il faut être particulièrement vigilant quant au vocabulaire que l'on utilise au quotidien : il répète les gros mots et s'en amuse !

À 5/6 ans

L'enfant comprend qu'il est un individu à part entière et qu'il fait partie d'une famille et d'une société. Il apprend à communiquer et à se faire respecter.

Sur le plan psychomoteur : il colorie sans dépasser les contours, il sait découper en suivant des tracés variés, il distingue sa gauche et sa droite et il sait sauter à cloche-pied ou à pieds-joints.

Sur le plan social : il devient moins égocentrique et s'ouvre vers l'extérieur. Il joue avec des camarades du même sexe (fille avec fille, garçon avec garçon) et les imite. Il apprend à communiquer en expliquant et en justifiant par des phrases construites.

Du point de vue intellectuel et du langage : il connaît les jours de la semaine, il compte au moins jusqu'à 10 et sait décrire une image. Il parle avec plus de 3000 mots et il en comprend plus de 10000. Il définit les objets par leur usage (par exemple, un téléphone pour téléphoner) et il fait des erreurs de conjugaison ("il a pleuvu !").

N'oublions pas que chaque enfant est unique et évolue à son rythme. Le jeu est la meilleure source d'apprentissage, et il progresse également par les échanges avec ses pairs.

Quels jeux et activités proposer aux enfants de 3 à 6 ans ?

- **Les activités créatives et de bricolage**, comme la fabrication d'objets à base de « récup' » par exemple : des boîtes à œufs pour construire toutes sortes de personnages, des boîtes de conserves qui se transforment en pots à crayons customisés, ou encore des maracas avec des bouteilles de mini-yaourt !
- **Les activités manuelles autour de la sensorialité** : papier mâché, pâte à modeler, pâte à sel, sable magique, peinture avec les doigts, etc.
- **Les « ateliers cuisine »** proposant des recettes adaptées à leur âge : gâteaux au yaourt, crêpes, pains, brioches, sablés, cookies, brochettes de fruits, etc.
- **Les activités sportives** leur permettant de courir, sauter, danser, grimper, nager sont primordiales. Ils affectionneront particulièrement les jeux de ballon (balle au prisonnier, foot, basket, etc.), les parcours (plus complexes que les parcours pour les 0/3 ans), les courses et relais, le saut en longueur, le saut en hauteur.



- **Les jeux coopératifs** où l'enfant prend conscience qu'il n'est pas tout seul, tout en étant très axé sur lui-même (ses envies, ses besoins).
- **Les jeux d'imitation** (jouer à la marchande, à la poupée, au docteur, au policier, etc.) qui participent à développer la motricité fine de l'enfant (coiffer une poupée, faire rouler une petite voiture) ainsi que son raisonnement (« quel personnage vais-je interpréter ? », « Que va-t-il lui arriver ? »). Ils lui permettent par ailleurs de s'approprier les situations de la vie quotidienne, d'assimiler les règles de la société dans laquelle il vit tout en développant son langage.

5. Le constat et le diagnostic :

Constats spécifiques liés à l'accueil de loisirs Madame de Sévigné :

Le repérage dans le temps reste parfois compliqué pour les enfants avant l'âge de 6 ans.

Le temps leur semble long quand ils s'ennuient et très court quand ils s'amuse. La journée est rythmée par des contraintes et c'est parfois compliqué d'amener les enfants à coopérer et à comprendre la notion de temps tant qu'ils n'ont pas appris à lire l'heure.

L'espace vert extérieur de la structure n'est pas exploité par les enfants

L'enfant est à ce moment précis acteur de ses jeux mais l'adulte ne lui offre pas les outils nécessaires à sa créativité, ni la possibilité d'y jouer

La dispersion des espaces d'accueils est sur deux sites distincts

Les espaces sont répartis entre deux locaux physiquement séparés. Cette configuration engendre des dysfonctionnements à plusieurs niveaux, tant pour les enfants que pour les équipes d'animation

5.1. Les intentions pédagogiques du projet

Aux vues de ces problématiques, je souhaite orienter en direction des enfants :

- Une réflexion à une alternative les amenant à appréhender au mieux leur journée
- Développer un projet amenant les enfants à accéder à l'espace vert de la structure tout en l'exploitant de façon ludique.

Je souhaite mettre en place également un fonctionnement permettant d'optimiser les 2 espaces d'accueil séparés

- Faire en sorte que ces 2 espaces soient complémentaires permettant ainsi d'éviter une manutention constante du matériel.



5.2. Les objectifs généraux et opérationnels

Favoriser la découverte et l'expérimentation

- *Expérimenter, manipuler et créer*
- *Découvrir et développer de nouvelles compétences*
- *Mise en place d'animation exceptionnelle par le biais de thématique*
- *Coopérer, échanger*

Favoriser l'adaptation, la sécurité émotionnelle et la cohésion du groupe sur les différents temps

- *Créer un repère affectif commun*
- *Appréhender le déroulement de la vie quotidienne*

Exploiter et aménager l'espace de vie extérieur par le biais de créations nouvelles

- *Valoriser les créations artistiques des enfants tout en favorisant l'éco-citoyenneté*

Faciliter l'implication des familles

- *Amener les familles à participer de façon ludique à la vie de l'accueil de loisirs*
- *Mise en place d'un journal trimestriel*



5.3. Le plan d'action

<p><i>Expérimenter, manipuler et créer Découvrir et développer de nouvelles compétences</i></p> <p><i>Mise en place d'animation exceptionnelle par le biais de thématique</i></p> <p><i>Coopérer, échanger</i></p>	<p>Plusieurs activités diversifiées sont proposées au cours de la journée ou du temps périscolaire par le biais de malles pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Physiques : activités spécifiques, initiations sportives, jeux extérieurs et collectifs • Expression : peinture, musique, danse.... • Intellectuelles : jeux de réflexion, de mémorisation... • Manuelles : pliage, découpage, modelage... • Créatives, arts plastiques (peinture, modelage, sculpture) <p>Proposer une journée à thème un mercredi entre chaque période de vacances scolaires Cet événement se déclinera sur un temps fort animé sur la journée (journée pyjama / journée déguisements...)</p> <p>Proposer des vacances à thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 période de vacances = 1 thème commun à tous les accueils de loisirs d'après un œuvre littéraire, • Imprégner les enfants et les équipes dans l'univers choisi sur toute la période (déguisements, décoration de la structure) • Proposer les activités en les adaptant à la thématique (jeu collectifs, manuels, d'expression) • Proposer une finalité et/ou un fil conducteur commun à tous les accueils • En favorisant les échanges au sein des groupes et sur les temps récréatifs. • Au travers des ateliers collectifs qu'ils soient manuels ou physiques <p>Organiser une journée sur le thème de la différence</p>
<p><i>Créer un repère affectif commun</i></p> <p><i>Comprendre et appréhender le déroulement de la vie quotidienne</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un doudou symbolique visant à favoriser le bien-être des enfants tout en jouant un rôle structurant et rassurant qui sera un guide quotidien sur tous les temps de la journée (temps récréatifs, cantine, dortoir, goûter, sorties...) • Mise en place d'une horloge chrono-repères amenant la mise en place de rituels communs pour les moments de transition
<p>Valoriser les créations artistiques des enfants tout en favorisant l'éco-citoyenneté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un projet commun sur l'espace vert extérieur visant à créer des jeux en bois recyclés par le biais d'objets du quotidien

<p>Amener les familles à participer de façon ludique</p> <p>Mise en place d'un journal trimestriel</p>	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place de concours familles sur l'accueil de loisirs / périscolaire• Informer les familles par le biais d'un journal trimestriel illustré de photos résultant de la vie quotidienne de l'accueil
--	--



6. Les moyens de mise en œuvre :

6.1 Les ressources de l'accueil :

Par exemple : coin dinette, espace détente et bibliothèque, matériel pédagogique pour les espaces éphémères. Deux tables amovibles, des meubles pour le matériel éducatif. Tricycles, le matériel de motricité en commun avec l'école

6.2. Le budget

Le budget alloué est de 5152 euros

6.2.1. Choix budgétaires

- Une grosse partie de la somme allouée à l'investissement de fournitures éducatives sera dédiée à alimenter le quotidien de la régie
- Un investissement sera aussi nécessaire dans les équipements liés au projet recyclage (scie, perceuse, vis...)

7. Les critères d'évaluation :

OBJECTIFS	CRITERES	INDICATEURS	OUTILS
<i>Favoriser la découverte et l'expérimentation</i>			
Expérimenter, manipuler et créer Découvrir et développer de nouvelles compétences	Equilibrage des différents types d'activités sur une période donnée La multiplication des échanges avec et entre les enfants sur les différents temps de la journée	Les différentes propositions des ateliers mis en place La qualité des relations entre les enfants entre eux et avec les adultes	Retours enfants / équipes Echanges quotidiens
Mise en place de journées à thème par période ou d'animation exceptionnelles	Développer les journées spécifiques par période	Adhésion et motivation des enfants.	Observation et retour de l'équipe
Coopérer, échanger	La compréhension des enfants sur la thématique de la différence	Combien d'actions ont été mises en place pour sensibiliser les enfants à la différence ?	Retours enfants / équipes



Favoriser l'adaptation, la sécurité émotionnelle et la cohésion du groupe sur les différents temps

Créer un repère affectif commun (doudou mascotte)	Cette action d'animation a-t-elle parmi de créer une dynamique au sein de l'ACM ?	Nombre d'enfants portant un intérêt majeur à ce dernier	Retours enfants / équipes
Comprendre et appréhender le déroulement de la vie quotidienne	La mise en place d'une horloge chrono repères et les rituels mis en place ont-ils été facilitant et a permis à l'enfant de mieux repérer les différents temps ?	Nombre d'enfants portant un intérêt majeur à ce dernier	Retours enfants / équipes

Exploiter et aménager l'espace de vie extérieur par le biais de créations nouvelles

Valoriser les créations artistiques des enfants tout en favorisant l'éco-citoyenneté	La mise en place d'un projet commun sur l'espace vert extérieur visant à créer des jeux en bois recyclés par le biais d'objets du quotidien a-t-il permis la valorisation de l'espace vert, la création des enfants. ? La qualité et le nombre de propositions effectuées	Nombre d'enfants portant un intérêt majeur à ce projet ? Le nombre de classe participant au projet de recyclage Le nombre de réalisations effectuées	Retours équipe enseignante / équipe animation / enfants
--	--	--	---

Faciliter l'implication des familles

Mise en place de concours familles sur l'accueil de loisirs / périscolaire	La qualité des échanges et l'adhésion des familles	Nombre de familles participant aux événements	Retours verbaux
Informar les familles par le biais d'un journal trimestriel illustré de photos résultant de la vie quotidienne de l'accueil	La qualité des échanges et l'adhésion des familles	Nombre de familles portant un intérêt majeur à ce journal	Retours verbaux



8. Le fonctionnement

8.1. Une journée type du périscolaire pendant le temps scolaires

7h15-8h30	16h30-19h00 (les animateurs sont présents à 16h15)
<p>7h15-8h20 Espace ludique ouvert permettant aux enfants d'aller d'un atelier à un autre</p> <p>Espace bulle ouvert permettant de rêver, lire, écouter de la musique, ne rien faire :</p> <p>8h20-8h30 Rentrée en classe Les animateurs emmèneront les enfants maternels dans leur classe et feront un retour aux ATSEM et aux enseignants. Les enfants élémentaires seront accompagnés à pied vers leur école par les animateurs.</p>	<p>16h15-16h30 Les animateurs prennent en charge les enfants dans leurs salles de classes ou dans le lieu fixé par la convention et/ou le contexte sanitaire</p> <p>16h30-17h00 Goûter</p> <p>17h00-18h00 Ateliers périscolaires</p> <ul style="list-style-type: none">• Eveil musical => malle d'expression• Art plastique et graphisme => ateliers arts• Jeux extérieurs => malle jeux sportifs et collectifs• Atelier créatif => atelier de réalisation d'objets• Activités encadrées sur le thème annuel de l'accueil <p>18h00-19h00 Accueil des enfants élémentaires Organisation par espace</p> <p>Espace ludique ouvert permettant aux enfants d'aller d'un atelier à un autre => pôles aménagés et / ou malles pédagogiques</p> <p>Espace « je bulle » ouvert permettant de rêver, lire, écouter de la musique, ne rien faire :</p>

8.2. Les mercredis et vacances scolaires :

- 7h15-9h15 : Accueil individualisé / temps récréatif
- 9h15-9h45 : Présentation de la journée /chants
- 10h00-10h20 : Eveil musculaire
- 10h30-11h30 : Activités dirigées
- 11h30-12h00 : Temps récréatifs
- 12h00-13h30 : Déjeuner
- 13h30-15h45 : Temps de repos pour les maternels de petite section
- 13h30-14h30 : Temps calme
- 14h30-15h30 : Activités dirigées
- 15h30-16h00 : Temps récréatif
- 16h00-17h00 : Goûter
- 16h30-19h00 : Départs échelonnés / temps récréatifs



8.3. L'accueil du matin et du soir

7h15-9h15 : L'accueil du matin / Arrivée échelonnée des enfants

16h30-19h : L'accueil du soir / départ échelonné des enfants

Moments importants pour l'enfant et pour les familles, il est nécessaire de privilégier les temps d'échanges (même si l'on sait que les parents peuvent être pressés) et d'accueillir le ou les enfants de manière à les sécuriser sur l'ambiance" de la journée qui les attend. L'aménagement de l'espace et la disponibilité des animateurs présents doivent être la garantie pour les enfants et les parents que la journée sera agréable et bien organisée. Une information sur la journée en cours sera affichée et expliquée aux familles à l'accueil.

À ce titre, l'exigence demandée aux animateurs repose sur les critères suivants :

- Tenues et langages corrects, bienveillance dans les échanges avec les familles
- Dynamisme et disponibilité accompagner les enfants et les parents sur ces temps d'accueil

8.4. Temps de regroupement / chants / jeux collectifs

Ce moment a pour but de permettre à l'enfant :

- Faire connaissance.
- Être informé sur le déroulement de la journée
- De choisir son activité, de s'identifier à un groupe.
- Jouer ou chanter en groupe.

Ce moment est animé par l'ensemble des animateurs, c'est un rituel et un repère temporel qui permet également de rappeler les règles de vie collectives. ¹

8.5. Temps récréatifs ¹

Pendant et après chaque activité et pendant les temps d'accueil, l'équipe mettra en place des moments de détente où l'enfant, sous le regard vigilant de l'animateur, pourra vivre un moment en adéquation avec ses envies, ses besoins d'occuper un espace d'autonomie en intérieur ou en extérieur, sans contrainte d'encadrement structuré par une action spécifique. Il pourra, s'il le désire, associer l'animateur à ce moment.

L'équipe mettra à disposition des espaces d'ateliers fixe de type dînette, lego, livres, jeux de société, jeux de ballon, coloriage... L'enfant aura le choix sur l'utilisation libre de ces espaces ou de ne rien faire.

Ces moments permettront aussi un échange entre les enfants et entre les enfants et l'animateur.

8.6. Activités dirigées

Elles se déroulent le matin (10h30-11h30) et l'après midi (14h30-15h30).

Les activités permettent d'accompagner les enfants dans l'apprentissage et les découvertes au moyen de méthodes pédagogiques actives et ludiques.

Pour élaborer et proposer des activités, l'équipe d'animation devra tenir compte des spécificités des enfants.

Les activités dirigées sont élaborées à partir du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif ifac Sartrouville Animation.

Elles doivent être le fruit d'une réflexion de la part de celui qui la propose et une visée éducative ou pédagogique. L'équipe sera vigilante à proposer des activités réellement

Voir paragraphe 9. 2



diversifiées. Pour élaborer l'activité dirigée, l'animateur devra établir le contexte, l'objectif de l'activité, le déroulement, le matériel, l'espace où elle se déroulera et le devenir de ce qui a été réalisé.

Les activités seront programmées chaque matin et après-midi en fonction des attentes et besoins des enfants. Elles se feront principalement en sous-groupe. L'enfant aura la possibilité de choisir son activité et de la vivre en fonction de ses envies et en fonction du nombre de place. Au cas où l'une des propositions aurait une demande plus forte, l'équipe s'adaptera ou la proposera ultérieurement.

L'animateur englobe lors de sa menée un temps pour remplir la fiche d'activité (lors de la présentation de la séance) un temps de préparation, un temps d'activité, de rangement. Les enfants sont associés à l'ensemble de ces temps. Une activité peut se réaliser en plusieurs séances. (Atelier d'expression, activités manuelles, décoration des locaux, création d'une histoire, raconter une histoire).

Proposer une fois par trimestre pendant les mercredis et une fois par semaine pendant les vacances scolaires un grand jeu mis en valeur dans une histoire avec des personnages imaginaires. Choisir un thème par période devant permettre d'orienter, de colorer, de relier les choix des sorties, activités et des animations. Proposer un moment "festif" au terme des périodes notamment de vacances auquel sont conviés les parents.

Le choix des sorties

Nous demandons aux équipes de proposer une sortie par enfant par semaine de vacances et par mois pour les mercredis.

Les équipes d'animation ont alors la charge de choisir un lieu et une sortie à distance raisonnable (1h00 /1h30 de déplacement au maximum) en cohérence avec les objectifs pédagogiques et dans le respect du budget alloué.

Pour permettre aux équipes de disposer d'un plus large choix, nous réunissons régulièrement les directeurs des accueils afin qu'ils échangent sur leurs pratiques et leurs besoins. Nous mutualisons également nos moyens avec les autres accueils de loisirs dont nous avons la gestion sur le territoire.

8.7. Le temps de restauration

Entre 11h30 et 13h30 : en deux services en fonction de l'effectif de l'accueil de loisirs

Les animateurs déjeunent à la table des enfants en veillant à être à proximité des endroits sensibles (sorties, portes...). Les adultes sont les garants du bon déroulement du repas.

Chaque animateur doit sensibiliser les enfants à l'importance d'une alimentation équilibrée et variée, et sur le comportement à tenir lors d'un repas en collectivité (gestion du volume sonore, du comportement général ...).

Les enfants se placent selon leur volonté et par affinité.

Les enfants se servent seuls, avec les conseils ou avec l'aide d'un animateur.

Comme boisson, les enfants ne boivent que de l'eau (comme les animateurs).

Si un enfant ne désire pas ou peu de nourriture, l'équipe s'assurera d'un suivi sur la journée, Il veillera toutefois à en informer les parents et à poser des limites claires pour que cela reste exceptionnel.

Avec les mêmes précautions, les enfants sont autorisés à ne pas terminer le contenu de leur assiette. En parallèle, les animateurs travaillent sur l'éducation à la quantité alimentaire.

Les parents seront informés le soir des éventuelles difficultés à s'alimenter de leur enfant.



8.8. Temps de repos

En maternel en particulier, suivant les besoins et/ou les demandes spécifiques des parents, un temps " sieste/repos ", dans le lieu réservé à cet effet, sera mis en place chaque jour pour les maternels. L'animateur référent mettra en fonction un système permettant un réel moment de calme, de détente et de repos par le biais, en exemple, d'une lecture de livre pour enfant et/ou sur fond musical. Les ateliers tournants permettront aux petits ayant fait une sieste, d'intégrer le groupe au fur et à mesure du réveil, respectant ainsi leur rythme journalier.

8.8.1. Le temps calme²

Organisé après le temps de restauration, il permet à l'enfant de s'apaiser avant d'entrer dans une autre phase d'activités. » (Voir charte temps calme)

² Voir paragraphe 9.3.



9. Les chartes ifac Sartrouville Animation

9.1. La charte éducative ifac Sartrouville Animation

Préambule : ces chartes viennent en complément de la charte et présentent les intentions éducatives d'ifac Sartrouville Animation dans nos accueils de loisirs, elles peuvent évoluer en fonction des besoins.

Elles ont pour objectif, dans le cadre de nos différentes missions, d'améliorer le bien-être et l'épanouissement de l'enfant. Elles engagent moralement et contractuellement nos équipes à une qualité de service dans le respect des droits de l'enfant, des principes de la laïcité et des valeurs de la République.

Elles ont été élaborées par un groupe de travail associant les équipes d'animation et l'équipe de direction

1. INTENTIONS EDUCATIVES => Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement en s'appuyant sur le tissu associatif local et en complémentarité avec l'école pour :

- Favoriser le choix de l'enfant en proposant des activités variées dans différents domaines (culturels, sportifs, jeux collectifs, artistiques, manuels, d'expressions, scientifiques), le rendant acteur de ses loisirs.
- Permettre le développement de l'enfant en fonction de ses capacités, de ses besoins et encourager son engagement.

Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.

2. POSTURE EDUCATIVE => Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Adopter un langage et une tenue appropriés à l'accueil des enfants et des familles.
- Accueillir le public avec bienveillance, sans préjugés, ni discrimination.
- Être valeur d'exemple.
- Garantir le respect des règles collectives, et le cas échéant, sanctionner de façon éducative.

3. QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation. Une relation de qualité contribue à :

- Favoriser l'écoute et l'échange, garantir la liberté de penser, de dire et d'agir.
- Apporter une réponse adéquate en fonction de l'interlocuteur, de la situation et du contexte.
- Permettre aux enfants de devenir acteurs de leurs loisirs en aménageant des temps de parole.
- Garantir le vivre ensemble en mettant en place les règles de vie collective.

4. ACCUEIL DU PUBLIC => Les principes qui régissent l'accueil du public sont :

- Accueillir les enfants sans distinction de religion, d'origine et d'opinion. Un protocole individualisé permet l'accueil des enfants en situation de handicap.
- Trouver sur chaque accueil, un pôle identifiable où un membre de l'équipe se tient à disposition pour accueillir, orienter et informer. L'affichage est à disposition pour transmettre les informations.
- Favoriser la transition des différents temps de la vie de l'enfant en étant à l'écoute de ses besoins.
- Organiser des moments d'échanges et de rencontres

5. AMENAGEMENT DES ESPACES DE VIE => L'aménagement des espaces éducatifs et ludiques sur l'ensemble des structures, vise à :



- Permettre aux enfants, de jouer, d'explorer, de découvrir et de s'isoler en toute sécurité, en aménageant différents espaces identifiés (intérieur et extérieur), adaptés.
- Accompagner les enfants à l'appropriation des espaces, les sensibiliser à leur utilisation et leur rangement.
- Favoriser l'autonomie de l'enfant en leur permettant d'évoluer selon leur propre rythme.

6. SECURITE => *Nous garantissons dans nos accueils collectifs de tout mettre en œuvre pour*

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des différents publics accueillis dans le respect de la réglementation.
- Proscrire tout comportement violent.
- Instaurer des règles de vie pour faciliter le vivre ensemble.
- Offrir un environnement adapté aux publics et des locaux sécurisés.
- Respecter les règles d'hygiène.
- Garantir la capacité des équipes d'animation à prodiguer les premiers soins. Sur chaque site, un animateur est formé aux premiers secours.

9.2. Le temps récréatifs

« Un temps qui permet à l'enfant de participer à une ou plusieurs activités encadrées, dirigées ou non selon son choix. »

1. **INTENTIONS EDUCATIVES** => *Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement et le développement de sa créativité. Elles favorisent son indépendance, sa dépense d'énergie, son évolution individuelle tout en lui permettant avec d'autres enfants le vivre ensemble et l'échange. Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.*

2. **POSTURE EDUCATIVE** => *Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :*

- Être à l'écoute des enfants et recueillir leurs attentes
- Répondre aux besoins des enfants
- Veiller au bien-être des enfants tout en assurant la sécurité physique, morale et affective
- Avoir un langage et un comportement constructifs et positifs
- Faire respecter les règles de vie pour faciliter le vivre ensemble
- Encadrer l'activité en fonction de l'envie de l'enfant en favorisant le laisser faire et/ou le faire avec

3. **QUALITE RELATIONNELLE** => *Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.*

Les équipes d'ISA, en fonction des contraintes existantes (locaux, animateurs,) préconisent à l'occasion du temps récréatif de l'enfant de :

- Permettre le choix en proposant des pôles d'activités variés, encadrés, dirigés ou non (jeux d'intérieur / d'extérieur calmes, de défoulement, culturels, sportifs, ludiques...)
- Donner le choix à l'enfant d'être seul ou accompagné lorsque les locaux le permettent
- Permettre à l'enfant, dans la mesure du possible, de changer d'activité durant le temps récréatif



4. **QUAND ET POUR QUI =>** *Le temps récréatif concerne tous les enfants sans exception, il est mis en place :*
- À tout moment de la journée, après une activité dirigée et sur les différents temps d'accueil
 - Au moins une fois dans la journée

9.3. Le temps calme

« C'est un temps individuel de récupération qui permet à l'enfant de s'apaiser avant d'entrer dans une autre phase d'activités. »

1. **INTENTIONS EDUCATIVES =>** *Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement. Elles respectent le rythme physiologique de l'enfant en lui permettant de se reposer, de s'apaiser et de se recentrer. Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.*

5. **POSTURE EDUCATIVE =>** *Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :*
- Avoir de façon constante une attitude adaptée (vigilance, présence, écoute et participation)
 - Être attentives aux besoins et aux demandes des enfants
 - Avoir une vision d'ensemble du groupe
 - Faire avec et laisser faire
 - Assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant
 - Respecter le rythme de l'enfant
 - Avoir un langage et un comportement constructifs et positifs auprès de l'enfant
 - Proposer, mettre en place et animer les activités
6. **QUALITE RELATIONNELLE =>** *Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant. Les équipes d'ISA, en fonction des contraintes existantes (locaux, animateurs,) préconisent à l'occasion du temps calme de l'enfant de :*
- Proposer des pôles d'activités calmes (coin lecture, histoires suivies d'échanges, dessins, jeux de société, relaxation, musiques douces, petites activités manuelles...)
 - Rendre possible des temps d'écoute et d'échanges avec ou sans l'adulte
 - Laisser l'enfant décider de ne rien faire ou de participer à un des pôles proposés
 - Permettre à l'enfant de s'allonger, de dormir ou de se reposer
 - Organiser la sieste pour les petites sections de maternelle et de lever l'enfant s'il ne dort pas au bout de 30 minutes
 - Proposer un temps calme dans les mêmes conditions que les enfants du même âge à ceux qui arrivent à 13h30
7. **QUAND =>** *Le temps calme est mis en place :*
- Les mercredis et les jours de vacances, il a lieu dans la continuité du temps de repas
 - Les jours de semaine pendant le temps périscolaire, le temps calme peut être mis en place à tout moment

9.4. Les règles de vie

« Les règles de vie garantissent la sécurité physique, morale et affective. Elles permettent de gérer la vie en collectivité, de limiter conflits et accidents. Elles facilitent le « vivre ensemble », l'appropriation des différents espaces et donnent des repères clairs aux enfants sur leurs droits et leurs devoirs. »

1. **INTENTIONS EDUCATIVES** => Leur mise en place est essentielle pour assurer la vie quotidienne, la sécurité, le relationnel et les activités. Les règles de vie découlent du projet éducatif et du projet pédagogique, de la Charte éducative et du règlement intérieur. Elles sont établies par les équipes dans chaque structure et donnent lieu à l'utilisation d'outils (supports visuels, pictogrammes, affichages, etc.). Les enfants peuvent y-être associés. Les règles de vie visent à développer leur autonomie et leur socialisation.

2. **POSTURE EDUCATIVE** => Par l'instauration de règles de vie, les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Favoriser la vie en collectivité
- Accueillir tous les enfants dans leur diversité et leurs différences
- Donner des repères pour tous les acteurs
- Permettre une équité entre les enfants, une cohérence entre les acteurs éducatifs et leurs partenaires
- Instaurer l'échange entre les adultes et les enfants, les enfants eux-mêmes, les animateurs entre eux et avec les familles
- Faire du respect, de la bienveillance et de la bienfaisance des valeurs de référence
- Adopter un langage adapté, un comportement positif et constructif auprès des enfants

3. **QUALITE RELATIONNELLE** => Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.

En fonction des contraintes existantes (réglementation DDCS, règlement intérieur, locaux), les règles de vie permettent de :

- Établir des repères chrono biologiques et des rituels permettant aux enfants, quels que soient leurs âges ou leurs handicaps, de se situer plus facilement dans l'espace et dans les différents temps de la journée
- Garantir l'hygiène corporelle, le respect des protocoles sanitaires et alimentaires personnalisés des enfants
- Respecter le rythme de vie de l'enfant
- Faire ou ne pas faire, ne pas terminer
- Changer d'activité
- Favoriser, à l'occasion des repas, la convivialité, le respect, le partage et l'éducation alimentaire
- Valoriser et accompagner l'enfant dans ses relations et ses réalisations
- Sécuriser les espaces de vie et de circulation
- Utiliser correctement le matériel, de le partager et le ranger

9.5. Sanctions et punitions

1. INTENTIONS EDUCATIVES => Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement.

Elles favorisent la vie en collectivité et préviennent de tout acte négatif.

Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.

2. POSTURE EDUCATIVE => Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Avoir un langage et un comportement constructif et positif auprès des enfants et des familles
- Créer un climat de confiance et une relation de qualité avec l'enfant (par exemple en partageant des moments privilégiés)
- Valoriser l'enfant en lui donnant des responsabilités afin de favoriser son autonomie
- Avoir un positionnement équitable à l'égard des enfants

3. QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.

Les équipes d'ISA préconisent à l'occasion d'un acte positif de l'enfant de :

- Favoriser la confiance et l'estime de soi en récompensant de façon verbale, individuelle ou collective, exceptionnellement de façon matérielle
- Encourager les enfants dans tout acte positif
- Les équipes d'ISA préconisent à l'occasion d'un acte négatif de l'enfant de :
- Proposer un retour au calme afin de faire redescendre la pression
- Dialoguer, questionner, faire réfléchir l'enfant dans le but de créer un mode de communication
- Avertir des conséquences de ses actes, le faire réfléchir à son geste qui peut entraîner une sanction, mettre en place une sanction réparatrice
- Responsabiliser l'enfant, lui faire prendre conscience de son acte, le faire participer à chaque fois que c'est possible à une réparation constructive et éducative
- Isoler, en cas de besoin, provisoirement l'enfant de façon adaptée
- Réunir selon la gravité de l'acte toute les parties concernées (parents, enfant, équipe d'animation)
- Relayer de façon directe sans intermédiaire, à chaque fois que c'est possible, les comportements négatifs de l'enfant, en se centrant sur les faits
- Équilibrer à chaque fois que c'est possible par les comportements positifs de l'enfant
- Rester impartial
- Sanctionner l'acte et non l'enfant

4. SECURITE DU PUBLIC => Afin de garantir la sécurité des enfants tout acte violent portant atteinte à la sécurité physique, psychologique et morale est formellement interdit. Les animateurs d'ISA refuseront de :

- Être violents verbalement, humiliants
- Adopter toute attitude autoritaire abusive
- Être moqueurs, dévalorisants, stigmatisants, discriminants, dénigrants
- Faire du favoritisme
- Priver un enfant de nourriture, d'activité ou de sortie (sauf en cas de mise en danger)
- Montrer le mauvais exemple (adulte, enfant)
- Appliquer des punitions collectives

9.6. Les règles de bon voisinage

1. INTENTIONS EDUCATIVES => Leur mise en place est essentielle pour assurer la vie quotidienne, la sécurité, le relationnel et les activités. Les règles de bon voisinage découlent du projet éducatif, du projet pédagogique, du règlement intérieur et des différentes chartes en vigueur. Elles sont établies par les équipes dans chaque structure et donnent lieu à l'utilisation d'outils (supports visuels, pictogrammes, affichages, etc.). Les enfants peuvent y être associés. Ces règles visent renforcer les notions de citoyennetés.

2. POSTURE EDUCATIVE => Par l'instauration de règles respectueuses de l'environnement des ACM, les équipes d'animation guident les enfants dans la considération des individus, ils s'engagent à :

- Favoriser la vie sociale en collectivité
- Instaurer l'échange entre les adultes et les enfants, les enfants eux-mêmes, les animateurs entre eux.
- Donner des repères pour tous les acteurs
- Soutenir une cohérence entre les enfants, les acteurs éducatifs et leurs partenaires
- Faire du respect, de la bienveillance et de la bienfaisance des valeurs de référence
- Adopter un langage adapté, un comportement de référent exemplaire auprès des enfants

3. QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque structure.

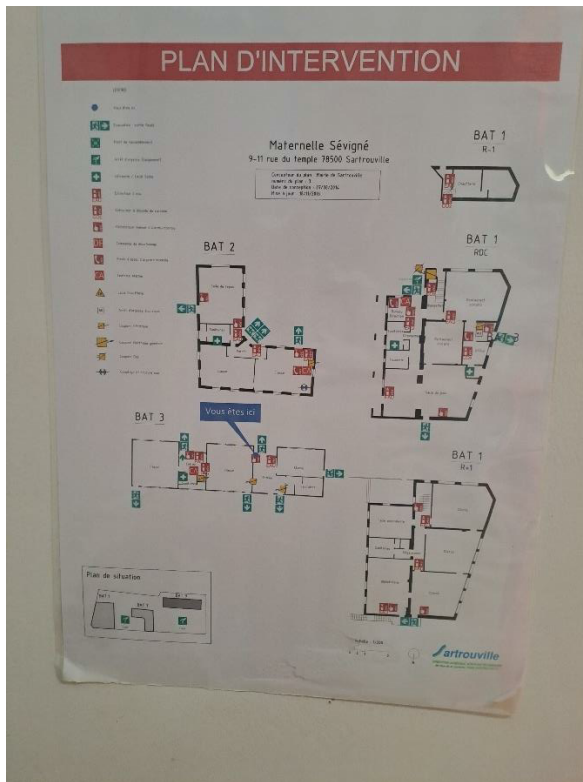
En fonction des contraintes existantes (réglementation DDCS, règlement intérieur, locaux), les règles de bon voisinage permettent de :

- Établir des règles de respect de l'environnement avec les enfants appliquées par tous
- Mettre en œuvre un affichage clair et ludique en direction du public
- Respecter et faire respecter le volume sonore en extérieur et intérieur
- Organiser des temps récréatifs avec du matériel adapté pour réduire le niveau sonore (malle pédagogique extérieure)
- Adapter l'activité aux lieux en tenant compte des règles établies
- Être particulièrement vigilants sur les comportements qui pourraient porter atteinte à la sécurité d'autrui.

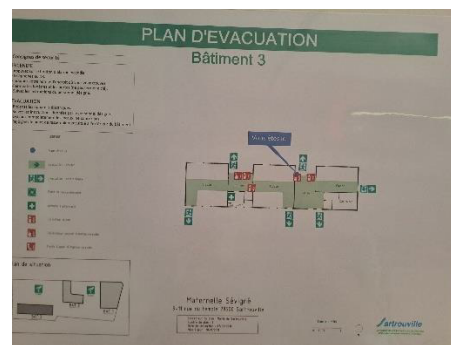
10. La sécurité bâtementaire

10.1 plan du bâtiment,

Plan général du site



Plan de l'acm sur la droite



10.2. Le fonctionnement des pharmacies

Un cahier d'infirmerie est mis à disposition sur le site. Chaque soin prodigué à un enfant doit être systématiquement notifié dans ce dernier (voir consignes sur guide mémo).

Le nécessaire médical se compose à des compresses / du désinfectant / des pansements / des thermomètres sont situé dans la première salle de l'ACM. Les poches de glace sont dans la tisanerie de l'école.

10.3. Listes des documents obligatoires à afficher



DOCUMENTS OBLIGATOIRES DDJSCS

- Fiche de déclaration d'un ACM SH + récépissé de la déclaration
 - Courrier de dérogation si le directeur en bénéficie
 - Registre de présence des enfants (listing ou tablette)
- Fiches sanitaires dématérialisées (tablette) et protocoles d'accueil individualisé
 - Projet éducatif de l'organisateur
 - Projet pédagogique de la structure + projet de fonctionnement
 - Accès au registre de sécurité + l'avis relatif au contrôle de sécurité
 - Cahier de soins
- Fiches de renseignements animateurs (Diplômes / vaccinations / casier judiciaire)
 - Attestation d'assurance
 - Les menus
- Les numéros de téléphone indispensables (Directeur du site / numéros d'urgence / numéros des différents accueils / astreintes des directeurs)
 - Les consignes à tenir en cas d'incendie
 - Interdiction de fumer
 - Planning d'activités
 - Liste du personnel et horaires de travail des salariés
- Recommandation départementale des Yvelines DDJSCS
 - Plan canicule
 - Fiche baignade
 - Planning d'activités
 - Fiche posture Vigipirate

DOCUMENTS INDISPENSABLES IFAC

- Règlement intérieur familles
- Déclaration d'accident corporel et matériel
 - Listing d'appel et feuilles d'effectifs
 - Cahier de transmission
 - Formulaire retards parents
 - Formulaires droits à l'image
 - Fiches d'activités
 - Guide de l'animation

AFFICHAGES INDISPENSABLES IFAC

- Trombinoscope
- Affichage numéros de structure

